



CHARTRE du CLUB EAMHB

Entente Ardèche Méridionale Handball

SOLIDARITÉ - RESPECT - COMBATIVITÉ - CONVIVIALITÉ

Pourquoi cette charte ?

- Pour connaître nos valeurs,
- Pour être sûr d'avoir les mêmes que les autres et les respecter,
- Pour être fier d'appartenir à notre club et de savoir pourquoi on en fait partie,
- Pour éviter les problèmes éventuels avec un écrit accepté de tous et les régler à l'amiable.

1/ PREAMBULE

Vous avez choisi de participer par votre inscription ou par celle de votre enfant aux activités du club Entente Ardèche Méridionale (EAMHB)

Ce club est avant tout une association, c'est-à-dire la réunion de personnes bénévoles poursuivant un même objectif et s'unissant pour l'atteindre. L'adhésion est un acte volontaire qui implique un engagement à participer et à apporter son concours au fonctionnement et au développement de l'association.

Tout adhérent.e peut apporter sa contribution dans un autre rôle que celui de joueur.euse : arbitrage, encadrement, table de marque, travail dans les différentes commissions, à la recherche de nouveaux sponsors et l'aide lors des diverses manifestations.

L'association est donc gérée par une équipe de bénévoles qui ne demande qu'à être renforcée.

Soyez indulgents et bienveillants.

2/ ENTRAÎNEMENTS, COMPÉTITIONS ET VIE ASSOCIATIVE

Chaque joueur, dirigeant ou membre de l'association doit être à jour de sa cotisation (adhésion ou licence) au sein du club pour participer aux entraînements, aux compétitions et à la vie du club (suivant les actions réalisées).

Chaque membre du club s'engage à respecter les décisions prises par le Bureau directeur et le Conseil d'administration. Chaque membre du club peut se porter candidat lors de l'Assemblée Générale.





1. L'ESPRIT SPORTIF ... MOI, J'Y CROIS !!!

- Je respecte les règles du jeu.
- J'accepte toutes les décisions de l'arbitre sans jamais mettre en doute son intégrité.
- Je démontre un esprit d'équipe par une collaboration franche avec les coéquipiers et les entraîneurs.
- J'aide les coéquipiers qui présentent plus de difficultés.
- Je me mesure à un adversaire dans l'équité. Je compte sur mon travail et mes habiletés pour tenter d'obtenir la victoire.
- Je refuse de gagner par des moyens illégaux et par tricherie.
- J'accepte les erreurs de mes coéquipiers.
- Je m'engage à venir aux entraînements et aux compétitions dans un état compatible avec la réalisation de performances satisfaisantes (heures de sommeil suffisantes, hydratation et alimentation adaptées, absence d'alcoolisation...)

2. LE RESPECT... MOI, J'Y CROIS !!!

- Je considère un adversaire sportif comme indispensable pour jouer et non comme un ennemi.
- J'agis en tout temps avec courtoisie envers les entraîneurs, les officiels (les arbitres !), les coéquipiers, les adversaires et les spectateurs.
- J'utilise un langage précis sans injure.
- Je poursuis mon engagement envers mes coéquipiers, mon entraîneur et mon équipe jusqu'au bout.
- Je m'engage à être à l'heure aux entraînements et aux rendez-vous de match, à prévenir mon entraîneur pour un retard éventuel ou une absence.
- Je suis obligatoirement en tenue de sport lors des entraînements.
- Je respecte le matériel et les installations mis à ma disposition.

3. LA DIGNITÉ ... MOI, J'Y CROIS !!!

- Je conserve en tout temps mon sang-froid et la maîtrise de mes gestes face aux autres participants.
- J'accepte la victoire avec modestie sans ridiculiser l'adversaire.
- J'accepte la défaite en étant satisfait de l'effort accompli dans les limites de mes capacités.
- J'accepte la défaite en reconnaissant également le bon travail accompli par l'adversaire et mon équipe.

4. LE PLAISIR ... MOI, J'Y CROIS !!!

- Je joue pour m'amuser.
- Je considère la victoire et la défaite comme une conséquence du plaisir de jouer.
- Je considère le dépassement et les progrès personnels plus importants que l'obtention d'une médaille ou d'un trophée.

5. L'Honneur ... MOI, J'Y CROIS !!!

- Je me représente d'abord en tant qu'être humain.
- Je représente aussi mon équipe, mon association sportive.
- Je véhicule les valeurs de mon sport par chacun de mes comportements.
- Je suis l'ambassadeur des valeurs du handball.

Joueurs des catégories -15 ans et plus

Je reconnais que je suis un exemple pour les jeunes du club et agis en conséquence, sur le terrain et dans la vie du club. Je m'engage à m'investir dans au moins une des actions suivantes pour participer à la vie du club :

- Apprendre à arbitrer, devenir dirigeant...
- Se rendre disponible les WE pour son collectif
- Participer aux tables de marques et responsable de salle (pour les plus de 18 ans)
- Participer à un événement organisé par le club (beach, handfluo, tournoi ...).
- Se proposer pour accompagner/compléter un encadrement avec un entraîneur.
- Pour l'image du club, les licenciés doivent avoir un comportement respectueux sur les réseaux sociaux

L'ENTRAÎNEUR - LE COACH LE MANAGER

- Il applique la politique sportive définie par le club et à ce titre il doit collaborer avec ses collègues entraîneurs autour du projet de jeu.
- Il doit préparer ses entraînements.
- Il permet aux joueurs de pratiquer le handball dans un esprit sportif, en respectant les coéquipiers, les adversaires, les arbitres et les responsables du club.
- Il doit connaître et respecter les règles du handball, respecter les arbitres, les joueurs entraîneurs et supporters adverses et exiger un comportement identique de ses joueurs.
- Il est responsable, tout comme les joueurs des installations et du matériel mis à disposition.
- À tout moment, il doit encourager les joueurs à prendre des initiatives en arbitrage et en encadrement. Il doit les sensibiliser à l'importance du rôle de chacun dans la vie du club.
- Il est important qu'il soit dans une démarche d'apprentissage et d'amélioration de ces pratiques d'entraînement et d'animation.
- Il sait utiliser les outils informatiques notamment liés à l'utilisation de la FDME.
- Il doit donner les calendriers des matchs à chacun de ses joueurs.
- Il est tenu d'être présent sur l'ensemble des matchs ou plateaux de son équipe tout au long de la saison ou le cas échéant, s'organiser pour être remplacé.
- À la fin des entraînements et des matchs, il vérifie le rangement du matériel, l'état des vestiaires. S'il est le dernier à utiliser les installations, il s'assure que les lumières sont éteintes et que les portes sont fermées.
- Il doit refuser de gagner par des moyens illégaux.
- Pour les collectifs (hors seniors), la communication se fait via les parents.
- Pour l'image du club, les licenciés doivent avoir un comportement respectueux sur les réseaux sociaux



POUR TOUS ET TOUTES LES LICENCIÉ.E.S



Toute contravention à la présente charte entraîne la possibilité pour le club de Handball de décider d'un avertissement ou de l'interruption temporaire ou définitive des responsabilités attribuées, après avoir entendu l'adhérent concerné ou son représentant légal pour les mineurs conformément à l'article 10 (Discipline) du règlement intérieur.

LES ADULTES RÉFÉRENTS



Les adultes référents sont des volontaires, licenciés au club (licence dirigeant), acceptés par les instances gouvernantes du club.

Le référent représente le club, il doit être irréprochable, juste, responsable et respectable. Il doit donner une bonne image du club.

La nomination de 3 adultes/parents licenciés est obligatoire pour chaque collectif. Parmi eux, la nomination d'un adulte référent peut être mise en place pour coordonner l'organisation de l'équipe en collaboration avec les entraîneurs. Le cas échéant l'entraîneur coordonne l'équipe.

Rôle des adultes référents :

- Médiateur entre le club, les parents de joueurs, voir les joueurs (il transmet les informations venant du club aux parents et aux joueurs et fait remonter toute remarque aux responsables du club).
- Il est initié progressivement à la table de marque.
- Il organise les déplacements.
- Pour les convocations, il s'assure que les familles ont bien eu les informations.
- Le référent doit essayer de demander aux familles de faire un ou deux gâteaux pour l'après match à domicile.
- Pour l'image du club, les licenciés doivent avoir un comportement respectueux sur les réseaux sociaux

En aucun cas, sauf si une équipe lui est confiée, ils peuvent intervenir sur l'aspect sportif, c'est-à-dire, intervenir pendant l'entraînement, ou sur le choix des joueurs pour former l'équipe ou sur l'arbitrage. L'entraîneur est le seul à prendre les décisions sportives aux entraînements et en match.

Il est strictement interdit au référent de prendre part aux décisions de l'arbitre et doit rester neutre lorsqu'il est responsable de la table de marque ou responsable de salle.

Les référents doivent gérer le comportement des familles accompagnant son équipe. Les insultes sont prohibées envers l'arbitre, le public ou les adversaires.

LES PARENTS / REPRÉSENTANTS LÉGAUX (pour les licenciés mineurs)

Inscrire un enfant à une activité ne signifie pas se dégager de toute responsabilité. Les enfants ne dépendent de leur entraîneur que pour la durée de leur entraînement et des matchs.

Ils s'engagent à vérifier la présence de l'entraîneur avant de laisser leur(s) enfant(s) à l'entraînement. A la fin de celui-ci, ils viennent le chercher au gymnase, en respectant les horaires, sauf s'ils ont complété l'autorisation lui permettant de rentrer seul.

Ils sont un élément fondamental du club, ils assurent le bon fonctionnement de la vie quotidienne en permettant à leur(s) enfant(s) de venir pratiquer le handball le plus régulièrement possible tout en respectant les horaires.

La pratique du handball doit être une source de plaisir pour chaque licencié. Il leur est donc demandé de respecter le travail de l'entraîneur, de le laisser œuvrer pendant les entraînements et les matchs. Cela n'empêche pas les débats et les discussions entraîneurs/parents en dehors du terrain dans la plus grande courtoisie.

Il leur est conseillé de respecter le travail et la progression de leur (s) enfant(s) sans chercher à précipiter inutilement les choses.

Nous leur demandons de prévenir l'entraîneur pour toutes absences lors des entraînements ou des matchs.

Afin d'organiser au mieux les déplacements lors des matchs à l'extérieur nous comptons sur leur participation pour accompagner les joueurs.

Il est important de féliciter et encourager les enfants mais il faut respecter les équipes et l'encadrement adverse ainsi que les officiels du match.

Le club a besoin de bénévoles pour poursuivre son développement. Toutes les compétences sont les bienvenues pour aider les dirigeants à organiser les entraînements, les matchs, les tournois, le lavage des maillots, assurer la promotion du club, la recherche des partenaires

LES AUTRES MEMBRES DU CLUB

(Membres du bureau, membres du conseil d'administration, membres des commissions de travail, adhérents)

- Ils s'engagent à respecter l'éthique définie par la présente charte et à la faire respecter.
- Ils participent aux manifestations organisées par le club.

Toute contravention à la présente charte entraîne la possibilité pour le club de Handball de décider d'un avertissement ou de l'interruption temporaire ou définitive des responsabilités attribuées, après avoir entendu l'adhérent concerné ou son représentant légal pour les mineurs conformément à l'article 10 (Discipline) du règlement intérieur.



3 - CARTONS ROUGES / BLEUS

Toute personne membre du club ayant eu un carton rouge/bleu justifiant une convocation en commission de discipline devra rembourser le club s'il est affligé d'une amende en conséquence d'insultes et/ou de gestes antisportifs.

4 - EQUIPEMENTS

Le club fournit un jeu de maillot à chaque équipe pour les rencontres (avec prise en charge des joueurs à tour de rôle de leur lavage), les ballons nécessaires à l'entraînement et à la compétition.

5 - RÉDUCTION D'IMPÔTS

Une association ne rembourse pas toujours ses bénévoles pour les dépenses que ceux-ci effectuent dans le cadre des activités de l'association.

Les parts non remboursées des dépenses peuvent ouvrir droit à réduction d'impôts pour les membres bénévoles les ayant supportées si elles sont portées sur leur déclaration de revenus au même titre que les dons sous forme financière (se reporter au site de la direction générale des impôts).

Je reconnais avoir pris connaissance de la charte et m'engage à la respecter.

Pris connaissance le :

Signatures précédées de « lu et approuvé » ainsi que votre nom et prénom SVP.

Licencié(e)

Représentant légal